

LA GAZETTE VIMPELLOISE

N°21

Conception – Rédaction - Réalisation :
MAIRIE de VIMPELLES

Téléphone : 01 60 67 33 75 - Fax : 09.70.32.73.79 – email : mairie.vimpelles@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-vimpelles.fr

MAI
2019

La Mairie vous informe

LA MAIRIE CHANGE D'ADRESSE : 4 RUE DU VIEUX PONT

Le numéro de téléphone et email restent inchangés

01 60 67 33 75 – mairie.vimpelles@orange.fr

CHANGEMENT

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi, Mardi et Jeudi : de 10h à 12 h et de 14 h à 18 h

Le dernier samedi du mois de 10 h à 12 h

*Permanence à CUTRELLES le premier mercredi du mois
de 17 h 00 à 18 h 00*



Permanences pendant l'été

Du 8 au 14 juillet et du 29 juillet au 11 Août

Permanence Mairie le mardi de 17 heures à 18 heures

Soit les 9 et 30 juillet et le 6 août

ooooooooo

Pas de permanence à Cutrelles du 1er juillet au 31 août 2019



**Bientôt
16 ans ?**

**Pensez au
recensement !
C'EST OBLIGATOIRE**

RECENSEMENT MILITAIRE :

*Les jeunes (garçons et filles) âgés
de 16 ans en 2019 (nés en 2003) doivent
se faire recenser à la Mairie dans le mois
anniversaire - se présenter avec le livret de famille,
carte d'identité et justificatif de domicile.*

*Pensez à vous
inscrire !*



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

*Les jeunes âgés de 18 ans en 2019 sont inscrits
d'office par l'INSEE.*

*Les nouveaux administrés peuvent se faire
inscrire en Mairie*

Carte Nationale d'Identité - Passeport

Durée de validité : **CNI 15 ans** depuis le 1^{er} janvier 2014 et **Passeport 10 ans** pour les **majeurs**
5 ans pour les **mineurs**



Horaires d'ouverture de la Mairie de BRAY *****

Lundi		14h – 16h45
Mardi	9 h – 12 h	14 h – 16h45
Mercredi	9h – 12h	14h – 16h45
Jeudi	9 h – 12h	14 h - 16h45
Vendredi	9h – 12h	

Uniquement sur rendez vous

**Les services municipaux de la mairie de BRAY
sont chargés uniquement de recueillir les pièces et
de les transmettre aux autorités compétentes et
ne peuvent donc se prononcer sur la durée du
traitement de votre dossier**

Mairie de Bray sur Seine - 1, Place du Général de Gaulle
Tél : 01 60 67 10 11 - email : contact@bray-sur-seine.fr

DMP : LE DOSSIER MÉDICAL QUI GARDE EN MÉMOIRE TOUTES VOS INFORMATIONS DE SANTÉ.

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Simple et sécurisé, le DMP est un carnet de santé numérique qui conserve toutes vos informations de santé : traitements, antécédents, allergies... Il vous permet de les partager avec les professionnels de votre choix, qui pourront ainsi mieux vous soigner.

OUVREZ VITE LE VÔTRE EN PHARMACIE OU SUR DMP.FR



600 000 franciliens ont déjà leur DMP, c'est le moment d'ouvrir le vôtre !

Confidentiel et gratuit, le Dossier Médical Partagé (DMP) donne à chaque patient un regard complet sur ses données de santé. Ce carnet de santé numérique, véritable outil de coordination des soins et mémoire de votre santé, permet de centraliser toutes vos données médicales et d'y accéder à tout moment en toute sécurité. De plus, avec le DMP, les professionnels de santé disposent et partagent des informations fiables et régulièrement actualisées pour prendre en charge leurs patients au quotidien mais aussi intervenir plus efficacement en cas d'urgence.



Où créer son DMP ?

Simple et rapide à créer, quelques minutes suffisent à chaque bénéficiaire d'un régime de sécurité sociale pour ouvrir son DMP :

- en quelques clics sur le site www.dmp.fr ;
- directement dans une pharmacie ;
- à l'occasion d'un rendez-vous dans une agence de l'Assurance Maladie.

Un outil indispensable à une bonne coordination des soins

Véritable mémoire de la santé, le DMP a vocation à améliorer la prise en charge du patient dans le cadre de son parcours de soins en :

- facilitant le suivi des soins dans la durée (femmes enceintes, pathologies chroniques) ;
- renforçant la collaboration entre tous les professionnels de santé puisque les informations sont partagées entre tous ;
- évitant les risques liés aux interactions médicamenteuses ou le renouvellement de prescription d'examen ou de traitements déjà réalisés ;
- favorisant une prise en charge et un suivi plus efficace en cas de déplacement loin du domicile ou bien lorsqu'il existe un risque immédiat pour sa santé.

Confidentialité et sécurité au cœur du dispositif

Avec le DMP, le patient est réellement acteur de sa santé puisqu'il garde à tout moment la maîtrise et le contrôle sur les informations qu'il contient, de même que sur les personnes habilitées à le consulter. La connexion au DMP ne peut avoir lieu sans identifiant, mot de passe et nécessite la saisie d'un code à usage unique envoyé sur le téléphone mobile ou l'e-mail du patient. Toute nouvelle connexion ou dépôt d'un document est tracée. Il est également automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie de l'historique des remboursements de soins des 24 derniers mois.

Comme les 600 000 franciliens qui ont d'ores et déjà ouvert leur DMP, c'est le moment d'ouvrir le vôtre !



Caisse départementale d'aide au logement C.A.D.A.L.

LA CAISSE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT 77

Créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat pour :

- ACCESSION à la PROPRIÉTÉ
- CONSTRUCTION
- ACQUISITION de NEUF ou d'ANCIEN
- RACHAT de SOULTE
- TRAVAUX d'AGRANDISSEMENT, d'AMÉLIORATION, de RENOVATION, d'ADAPTATION, de RÉHABILITATION
- TRAVAUX de COPROPRIÉTÉ

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts :

→ L'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et doit constituer la résidence principale et personnelle du demandeur.

→ Est appliqué le barème des ressources :

Composition du foyer	Plafond de ressources	Montant maximum du prêt
1 personne	26 500 €	10 000 €
2 personnes	36 200 €	
3 personnes	43 800 €	
4 personnes	46 500 €	
5 personnes	52 300 €	
6 personnes	59 100 €	
7 personnes et +	65 500 €	

MONTANT DES PRÊTS

- CONSTRUCTION et ACQUISITION : prêts de 10 000 €
- AGRANDISSEMENT et AMÉLIORATION : Taux d'intervention jusqu'à 70 % du coût des travaux, des matériaux ou de la quote-part, ou du reste à charge après les subventions, prêts plafonnés à 10 000 €.

TAUX D'INTÉRÊT

→ 2 %

DURÉE DE REMBOURSEMENT

→ 3, 5, 7 ou 10 ans suivant la nature du projet.

Adresse postale :
C.A.D.A.L
Hôtel du département
CS 50377
77010 MELUN cedex

Bureaux :
C.A.D.A.L
3 rue Paul Cézanne
La Rochette
77000 MELUN

Coordonnées :
01 60 65 94 88
01 64 87 95 07
contact@cadal77.fr
<http://cadal77.wix.com/cadal77>



À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT



→ POUR L'ÉTAT



Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES



Établir la contribution de l'État au budget des communes

Décider des services, des équipements collectifs et des programmes de rénovation

Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



Ouvrir de nouveaux commerces
Construire des nouveaux logements



Pour l'ensemble de la population



La commune de VIMPELLES devra réaliser en 2020 le recensement des habitants de la commune.
Cette enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Pour effectuer ce recensement, **la commune recrute deux agents recenseurs.**

Si vous êtes intéressé, je vous serais reconnaissante de bien vouloir déposer votre candidature en mairie.

L'agent recenseur assure la collecte du recensement auprès des habitants. L'agent recenseur ne peut pas exercer des fonctions électives dans la commune qui l'emploie (il ne peut pas être conseiller municipal ou adjoint)

L'agent recenseur doit avoir une réelle disponibilité. Il doit être en particulier disponible en soirée et le samedi pour rencontrer les habitants

L'agent recenseur doit obligatoirement participer aux séances de formation prescrites par l'INSEE – en général deux demi-journées.

Le maire est chargé de la rémunération et de la situation administrative de l'agent recenseur.

LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT

AVANT LA COLLECTE



Recrutement et formation des agents recenseurs par la mairie



Constitution de la liste des adresses à enquêter



Tournée de reconnaissance pour avertir du passage de l'agent recenseur

PENDANT LA COLLECTE



Distribution par l'agent recenseur de la notice pour répondre au recensement en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr ou des questionnaires papier (qu'il viendra récupérer sous quelques jours)



Vérification de la bonne prise en compte de tous les logements par la commune

APRÈS LA COLLECTE



Certification de la collecte par le maire



Transmission des questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee (les réponses en ligne sont reçues directement)



Saisie des questionnaires papier et traitement confidentiel des données

Vérification et validation des résultats par l'Insee



Communication des chiffres aux maires et au grand public



FINANCES 2019

oooooooooooooooooooooooooooo

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité **sans augmentation du taux des taxes d'imposition**

1°) le budget de la commune



Section de Fonctionnement	1 123 659,01 €
Section d'Investissement	958 916,73 €

2°) le budget du service de l'eau



Section d'Exploitation	85 097,06 €
Section d'Investissement	158 175,27 € dont 107 835,36€ de travaux de renforcement

3°) le budget du CCAS (centre communale d'action sociale)



Le CCAS a été supprimé au 1^{er} janvier 2019 – le solde de 4 505,63 € sera rattaché au budget de ma commune

C'est le budget de la commune dorénavant qui financera les dépenses d'aide sociale s'il y a besoin

EAU POTABLE



Budget Primitif 2019 : Suite à l'Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal des Interconnexions en eau Potable du Bas Montois qui s'est tenue le 13 mars dernier, **il n'a pas été voté d'augmentation** La surtaxe due au SI du Bas Montois pour VIMPELLES reste à **0,30 €**



Les travaux de renforcement de la canalisation de Cutrelles (château d'eau) à Vimpeles (Grande Rue) effectués par la Lyonnaise des Eaux sont terminés. Il reste encore quelques trous à boucher après avoir fait les essais. L'eau est un peu trouble (blanche) c'est de l'air – elle est donc propre à la consommation.

TRAVAUX

oooooooooooo

TRAVAUX VOIRIE SECURITE ROUTIERE



Pose d'un ralentisseur dans la Grande rue de Cutrelles. Dès que les services du Département nous auront donné le feu vert c'est-à-dire entre le 15 et le 20 juin, l'ordre de service sera donné à l'entreprise PAGOT pour les travaux de mise en place des coussins berlinois.

TRAVAUX VOIRIE



Le plan d'alignement du chemin du Colombier est terminé administrativement parlant, comme je vous le rappelais dans la gazette n°20

Malheureusement la commune ne peut pas entreprendre les travaux prévus puisque deux propriétaires ne sont pas d'accord avec le prix proposé par la commune.

Une procédure d'expropriation est en cours.



Des travaux d'entretien de la rue d'Heurtebise – la partie de la RD18 au bas du pont – ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 27 196,80€ TTC (enrobé coulé à froid et grave pour renforcer les côtés). Merci à SABLES DE BREVANNES de nous avoir fourni gracieusement la grave pour ces travaux.

TRAVAUX EGLISE

La première tranche de travaux qui concerne la restauration de la partie extérieure de nef et du chœur pour un montant de **626 608,52€ TTC** a été inscrite au budget de cette année.



Cette première tranche devrait durer 17 mois. M.LEYNET, notre architecte, doit lancer les appels d'offres dès la rentrée, le début des travaux peut être envisagé en novembre 2019, le temps d'établir le dossier de consultation des entreprises, de les consulter, d'analyser leurs offres, d'effectuer les démarches administratives nécessaires et d'engager les travaux.

Pour préparer les étapes de ce calendrier, il convient de faire établir un diagnostic amiante et un diagnostic plomb, de désigner un CSPS (un coordonnateur sécurité et protection de la santé) et de transmettre un ordre de service à l'architecte pour lancer la procédure.

Les services de l'Etat, de la Région et du Département ont donné leur accord pour le subventionnement.

ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX 2019



En collaboration avec le SDESM les travaux d'éclairage public, programme 2019 subventionnés, sont les suivants : Travaux sur le réseau d'éclairage public rue de Chanteclair pour un montant de 1 668,08 € TTC

ECLAIRAGE PUBLIC RE RAPPEL

La commune est adhérente au SDESM – Syndicat Départemental d'Electrification De Seine et Marne. C'est donc le SDESM, en matière d'éclairage public, qui est Maître d'œuvre des opérations de dépannage. La commune a donc un contrat de maintenance avec le SDESM

Il est donc extrêmement important que vous signaliez en mairie toutes les anomalies que vous pouvez relever sur l'éclairage public.

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE



Lettre d'information N° 15 - Mai 2019

ACTUALITÉ DE SEINE-ET-MARNE NUMÉRIQUE ET SES DÉLÉGATAIRES

Orange arrive sur le réseau sem@fibre77 En présence d'Olivier LAVENKA, Président de Seine-et-Marne Numérique, de Patrick SEPTIERS, Président du Département de Seine-et-Marne et de Pascal RIALLAND, Président de Covage, Orange a annoncé le 4 avril dernier par la voie de Laurence THOUVENY, Directrice Orange Ile-de-France, le lancement de ses services d'accès à Très Haut Débit sur le réseau d'initiative publique sem@fibre77. L'offre de l'opérateur va progressivement s'étendre sur la totalité du réseau sem@fibre77 dans l'année à venir. Ce programme débute dès le début du mois mai, par dix communes, à savoir : Cesson, Condé-Sainte-Libiaire, Couilly-Pont-aux-Dames, Montry, Poigny, Provins, Quincy-Voisins, Saint-Germain-sur-Morin, Rouilly et Vert-Saint-Denis. Les premiers abonnés sont déjà d'ores et déjà raccordés.

Le réseau d'initiative publique est à présent utilisé par 9 Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) et compte plus de 18 000 abonnés raccordés, soit une croissance de +26% sur 3 mois.

DERATISATION

La prochaine campagne aura lieu en septembre.

Si vous avez besoin du passage du dératiseur chez vous, Téléphonez en mairie pour vous inscrire sur la liste de passage, qui sera donnée à la personne de l'entreprise le jour J – MERCI de votre coopération



**Campagne
de dératisation**



DESHERBAGE DE LA COMMUNE

Je vous rappelle que depuis le 1er janvier 2017, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte **interdit aux collectivités locales l'usage des pesticides** dans les espaces publics

. Votre indulgence est donc demandée ! voire votre aide ponctuelle pour ce qui se trouve devant vos habitations !!

Les employés communaux se concentrant sur le désherbage des caniveaux et des bordures de trottoirs, il appartient alors à chacun de juger si les beaux brins de plantes qui naissent aux pieds des murs sont, ou non, persona non grata et d'en tirer les conséquences en désherbant le long de sa propriété. On peut s'entraider !!



FLEURISSEMENT TERMINE



NOUVEAU MOULIN en Fabrication



MERCI!



Planter c'est sauver les abeilles

 Lavande	 Thym	 Coriandre
 Bourrache	 Sauge	 Fenouil
 Jacinthe	 Crocus	 Renoncule

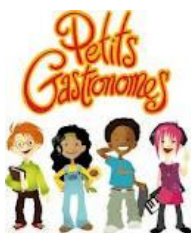
Merci

 Perce-neige	 Géranium	 Aster
 Calandule - Soucis	 Alysson maritime	 Coquelicot
 Zinnia	 Tournesol	 Heliotrope

(Dahlias, Marguerite)

SCOLAIRE

oooooooooooo



POINT ACCUEIL REPAS

oooooooo

Toujours bien fréquenté entre 35 à 40 repas par jour

Aucun problème d'impayé

Prix du repas 4,50€



GARDERIE

oooooooo

Toujours fréquentation plus importante le soir que le matin mais régulière

R.P.I SIEPLV

oooooooo

Renseignements

à la mairie de Paroy siège du RPI

au 01 64 60 50 24



EFFECTIF du RPI

oooooooo

PAROY 23 élèves (13 PS, 10 MS)

VIMPELLES 20 élèves (6 GS, 5 CP et 9 CE1)

LUISETAINES – Préfa. 20 élèves (9 CE1 et 11 CE2)

LUISETAINES 18 élèves (6 CM1 et 12 CM2)



Pas de fermeture de classe pour septembre 2019

BUDGET du R.P.I (50% Hts – 50% élèves)

oooooooo

LUISETAINES

242 habitants et 24 élèves

31 650,00 €

PAROY

171 habitants et 19 élèves

23 844,00 €

SIGY

53 habitants et 6 élèves

7 471,00 €

VIMPELLES

519 habitants et 31 élèves

53 035,00 €

Participation totale des communes : 116 000,00€

Montant global du budget 2019 du RPI

section de fonctionnement 229 511,88 € et section d'investissement 11 047,34 €



TRANSPORTS SCOLAIRES

oooooooooooo



Parents, n'hésitez pas à faire remonter les informations dès que vous avez connaissance d'un incident quelqu'il soit.

CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES

oooooooooooooooooooooooooooo

ETE : du samedi 6 juillet au dimanche 1^{er} septembre 2019

Toussaint : du samedi 19 octobre au dimanche 3 novembre 2019

Noël : du samedi 21 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020

Vacances d'Hiver 2020 : samedi 8 février au dimanche 23 février 2020



Le collège de rattachement de notre commune est le collège Jean Rostand de BRAY SUR SEINE



ATELIERS de NOEL

oooooooooooooooooooooooooooo

Les Lutins de Noël ont repris la direction de l'atelier de Noël depuis le 1^{er} février dernier



Si vous êtes intéressé pour faire partie de l'équipe dans la joie et la bonne humeur **tous les lundis après midi de 14 heures à 17 heures**, Rendez-vous à l'ancien logement de l'école de Vimpelles



Et pour la peinture

Rendez vous chez Sylvie, Chemin du Ru à 14 heures le vendredi



Vous voulez travailler chez vous !!!

Pas de problème, téléphonez en mairie pour vous faire connaître et les lutins iront vous rendre visite et vous apporter du travail

CHASSE AUX ŒUFS

oooooooooooooooooooooooooooo

Notre traditionnelle « chasse aux œufs » a eu lieu le dimanche 21 Avril A 11 heures sur le Parc Gérard Grellet



Beaucoup de petits gourmands présents accompagnés de leurs parents. Un temps relativement clément, des enfants heureux, Un moment magique !
Merci aux Conseillers présents et aux parents photographes

Encore un peu plus de décors !!!
pour le plus grand bonheur de tous
Merci Sylvie et Nicole!!



Nous avons partagé entre tous les petits gourmands présents les 15 kilos de chocolats !!!!



superbe déco de la barque pour la brocante le 1er mai





SAMEDI 18 MAI

Le cyclisme à l'honneur



Accueil de « La Sud Briarde », une randonnée cyclo qui regroupait cette année trois randos celle de 134 kms, celle de 166 kms et celle de 200 kms.

Le point de ravito, au bout de 80 kms, c'était VIMPELLES . Tous les ans ce club de Verneuil prend la salle des fêtes mais cette année c'est près du hangar communal que le point de rendez-vous était installé.

Tout le monde est reparti vers 13 h 30



La commune accueillait également la 4ème étape du Mini Tour de Seine et Marne. Une centaine d'enfants de 5 à 12 ans répartis dans 7 catégories concourait sur le circuit dont vous avez eu connaissance.

A 13 h 30 les signaleurs sont en place, le départ est donné pour la première course à 14 h 30 précises.

Le soleil est de la partie ce qui rend tout le monde jovial. VJA est en place et assure la buvette.

Merci aux conseillers municipaux qui ont assuré les postes de signaleurs.

Merci Jérémy et Alexandre. Merci Sylvie, Nicole et Laurette pour la déco de la barque. Merci VJA pour avoir assuré la buvette. Merci au Guidon Provinois d'avoir choisi Vimpeles comme ville étape.

Merci à tous pour avoir joué le jeu pendant cet après midi





**Brûlages
des végétaux**



Le règlement sanitaire départemental ainsi qu'un arrêté préfectoral **interdit le brûlage à l'air libre** des déchets végétaux.

Ces derniers peuvent être amenés à la déchetterie soit de BRAY SUR SEINE soit de DONNEMARIE DONTILLY



RAPPEL



ELAGAGE

Nous vous rappelons que tous les arbres, arbustes, lierres, rosiers, etc. qui dépassent de votre propriété en gênant le passage des piétons, risquant d'effleurer les véhicules, empêchant une bonne visibilité et pour toute autre raison de sécurité doivent être régulièrement entretenus : coupés ou élagués.

Dans le cas contraire vous êtes amendable
Merci de votre compréhension

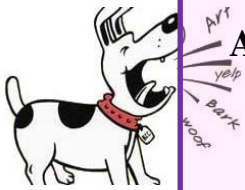
Quand tondre votre pelouse et tailler vos haies ?

Les horaires pour **tondre les pelouses** et **tailler les haies**,
Et pour effectuer **tous types de travaux bruyants**, sont les suivants :

Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 00 à 20 h

les samedis : de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h



RAPPEL Attention !!!!

Aux aboiements intempestifs de vos chiens
A leur déjection sur les trottoirs
Et à leur divagation !!!



ORDURES MENAGERES



Le nouveau service de Broyage-Papier est opérationnel depuis le 1^{er} février.

C'est gratuit. Appelez-nous au 01-64-00-26-45

Service Collecte
Tél : 01-64-00-26-45
SMETOM-GEEODE
Zone Industrielle - RD 619
77370 NANGIS

Demander M. CASTRO





« Aujourd'hui, dans nos actions quotidiennes, nous rencontrons de plus en plus de difficultés visibles ou induites par les phénomènes météo d'une part, ou sociaux d'autres parts.

En cas de difficulté d'accès à votre lieu de travail, le Télé centre Bassée Montois, acteur numérique du territoire, vous propose des opportunités d'utilisation de ses locaux et équipements.

Pour rester informé au plus précis, n'hésitez pas à vous inscrire sur le lien suivant :

https://my.sendinblue.com/users/subscribe/js_id/3voc9/id/1

Selon **Le Baromètre du Numérique**, réalisé par le CREDOC et **L'enquête Capacity**, environ 13 millions de français sont en difficulté par rapport aux usages numériques. Ainsi, en 2017, 13% de la population âgée de plus 18 ans ne se connectent jamais à Internet, soit 6,7 millions de nos concitoyens. 14% d'entre eux ont déjà utilisé Internet avant d'y renoncer, en majorité par absence d'intérêt et manque de compétences. S'y ajoutent plus de **7 millions d'internautes distants**, qui disposent d'un faible niveau de compétences numériques et se sentent mal à l'aise dans leur utilisation d'Internet. Près d'un tiers d'entre eux ne dispose d'ailleurs pas d'adresse mail ni de compte sur un réseau social, et trois quarts ne font pas leurs démarches administratives en ligne. Les enjeux sont considérables dans un monde qui pousse de plus en plus à l'interconnexion numérique.

Le chèque culture numérique, dit « **Pass Numérique** » permet, par une distribution ciblée, d'agir prioritairement pour les publics visés, au plus près de leurs besoins. Il sera remis à toute personne en difficulté face au numérique pour l'orienter vers un lieu de médiation numérique à proximité.

Selon le besoin de la personne, **le pass donnera accès à cinq ou à dix ateliers de formation encadrés**, permettant à chacun de devenir autonome pour mieux accéder à ses droits et effectuer des démarches en ligne. Vous pouvez notamment en faire la demande auprès des Maison Aux Services Publics (MSAP).

JEHOL et son Télécentre Bassée-Montois est reconnu comme médiateur numérique, une intention qu'il exprime en partenariat avec plusieurs lieux de son réseau. Cette expertise est complétée par une vraie capacité à accompagner aussi les projets quelque soient leur envergure, ce qui renforce la pertinence de l'empreinte de JEHOL au cœur du Bassée Montois comme acteur de **la réduction de la fracture numérique**...<https://aptic.fr/les-acteurs-qualifies/>

Grace à sa puissance, la Fibre installée dans votre Télécentre répond à tous vos usages simultanés sans perte de débit. Profitez et faites profiter à vos administrés d'un espace de travail évolutif et de solution flexible (à l'heure, la journée, etc.)



JEHOL sarl,
1, rue des Augères 77520 Donnemarie Dontilly
info@jehol-77.com
<http://www.jehol-77.com>

SERVICES D'AIDE A DOMICILE

oooooooooooooooooooooooooooooooo

Pour vos besoins il existe dans notre canton :

Le Service d'Aide à Domicile Bassée Montois (SADBM)
Bureaux au [22 grande Rue](#) 77480 BRAY SUR SEINE
Téléphone [01 64 60 22 36](#) - email : sadbm@orange.fr

Mais aussi, l'ADMR - agence de BRAY – Grande Rue



**SERVICE AIDE A DOMICILE
BASSEE MONTOIS**

Agrément Qualité N°: 250310/A/077/Q/036

MEDECINS ET PHARMACIENS

oooooooooooooooooooooooooooooooo

MEDECINS : Les gardes n'étant plus assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : faire le «15".
Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de PROVINS Téléphone : 01 64 60 27 80

Pour les pharmacies de Provins s'adresser au Commissariat, Place du 29^{ème} Dragon, muni de l'ordonnance.

Important!



NOUVEAUX HABITANTS

oooooooooooooooooooooooooooooooo

Il est demandé aux nouveaux arrivants de se faire connaître en Mairie.

Nous avons besoin de renseignements notamment sur le nombre d'enfants dans la famille pour le comité des fêtes qui organise chaque année l'arbre de Noël, sur les personnes au foyer qui peuvent bénéficier du colis ou du repas des anciens etc...

Merci à vous par avance et puis tout simplement pour faire connaissance !

SECURITE

oooooooooooo



Toute personne ou véhicule suspect rôdant dans la commune doit être signalé à la Gendarmerie

Voisins, amis, « ouvrez l'œil !!! » et faites remonter immédiatement soit auprès de la Gendarmerie (le 17 ou 01 60 58 20 00), soit auprès de la Mairie toute information que vous jugez importante. MERCI

Opération Tranquillité Vacances

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées par les forces de l'ordre.

Vous serez prévenu en cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages).

Vous devez remplir le formulaire disponible en ligne, l'imprimer, puis vous rendre, muni du formulaire, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie **au moins 2 jours avant votre départ.**





OPÉRATION TRANQUILLITÉ - VACANCES

----- DEMANDE INDIVIDUELLE

En cas de retour inopiné ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir votre commissariat de police ou votre brigade de gendarmerie.

DEMANDEUR

NOM (en capitales) : _____ Prénom : _____

QUALITÉ : Particulier Commerçant

ADRESSE (N° - Voie - Lieu-dit, ...) _____

Code Postal : _____ Ville : _____

PÉRIODE D'ABSENCE

Du : _____ Au : _____

TYPE ET CARACTÉRISTIQUE DU DOMICILE OU DU COMMERCE

Maison Appartement Commerce

Etage : _____ N° de Porte : _____ Digicode : _____

Existence d'un dispositif d'alarme : OUI / NON

Si oui, lequel ? _____

PERSONNE À AVISER EN CAS D'ANOMALIE

Nom : _____ Prénom : _____

CP : _____ Ville : _____

 _____

Possède-t-elle les clés : OUI / NON

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Lieu de vacances : _____

Êtes-vous joignable pendant votre absence ?
OUI/NON

Si oui, à quelle adresse ? _____

 _____

Courriel : _____ @ _____

AUTRES RENSEIGNEMENTS À PRÉCISER

Le déclarant certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Il déclare : "Je m'engage à aviser le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie de tout retour anticipé."

Date :

Signature du demandeur :

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).



Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix (conformément à la Charte d'accueil de la police et de la gendarmerie nationale).

Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage ou une tentative est essentiel.

Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi de favoriser l'identification des auteurs de délits. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes, formés en police technique et scientifique, qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.



**VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705

OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08

TÉLÉPHONES PORTABLES MOBILE :

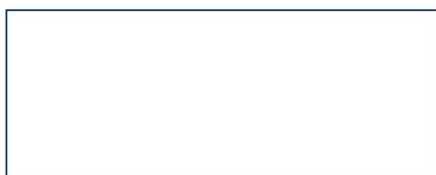
SFR : 10 23

ORANGE : 0 800 100 740

BOUYGUES TELECOM : 0 800 29 10 00

FREE MOBILE : 32 44 ou 0 899 960 702

**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**



www.interieur.gouv.fr



Contre les **cambrjolages**,
ayez les **bons réflexes !**



© DICOM - Photos © SIRPA - PP - Fotolia.com

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



Si vous avez
des infos...

**Un problème d'éclairage
public, une fuite d'eau, ou tout
autre problème...**

Merci de bien vouloir prévenir en
Mairie le plus rapidement possible
01 60 67 33 75

Distribution colis des Anciens

le **vendredi 6 juillet**
après midi
à partir de 13 heures 30



Important
Message



14 JUILLET



La tradition des jeux -goûter perdue

Inscription en mairie accompagnée d'une **participation de 5 €**
(pour une après midi jeux, une tombola et un goûter dinatoire).

La municipalité vous attend nombreux

NOUVEAU

CSB
danse

Vous propose



LUNDI SOIR

18h à 19h hip-hop débutant 10/13 ans

19h à 20h30 hip-hop confirmé

Salle polyvalente de Vimpelles

MERCREDI APRÈS-MIDI :

14h à 15h éveil 4/5 ans

15h à 16h initiation 6/9 ans

16h20 à 17h20 modern débutant 10/13 ans

17h20 à 18h20 hip-hop débutants 6/10 ans

Salle polyvalente de Vimpelles



Vous pouvez joindre la présidente de la section
Danse,
Christine LEROY, pour tout renseignement
Au 06 83 24 51 97

Petits moments de détente.....

Le plus long mot palindrome de la langue française est « ressasser ». C'est-à-dire qu'il se lit dans les deux sens

« Institutionnalisation » est le plus long lipogramme en « e ». C'est-à-dire qu'il ne comporte aucun « e ».

L'anagramme de « guérison » est « soigneur » C'est-à-dire que le mot comprend les mêmes lettres.

« Endolori » est l'anagramme de son antonyme « indolore », ce qui est paradoxal.

« Squelette » est le seul mot masculin qui se finit en « ette ».

« Où » est le seul mot contenant un « u » avec un accent grave. Il a aussi une touche de clavier à lui tout seul !

Le mot « simple » ne rime avec aucun autre mot. Tout comme « triomphe », « quatorze », « quinze », « pauvre », « meurtre », « monstre », « belge », « goinfre » ou « larve ».

« Délice », « amour » et « orgue » ont la particularité d'être de genre masculin et deviennent féminin à la forme plurielle. Toutefois, peu sont ceux qui acceptent l'amour au pluriel. C'est ainsi!

« Oiseaux » est, avec 7 lettres, le plus long mot dont on ne prononce aucune des lettres : [o], [i], [s], [e], [a], [u], [x]

« oiseau » est aussi le plus petit mot de langue française contenant toutes les voyelles.
voilà

DICTEE

Un ver de terre monte sur un verre d'eau posé sur la table.

En jouant, l'enfant bouge la table et les deux (**ver**) tombent

Comment va-t-on écrire le mot entre parenthèses ?

Depuis hier je réfléchis sur ça, aidez-moi ?



Alors vous en dites quoi de mes pluriels ?

Un rat ? Des goûts
Un cas ? Des colles
Un pont ? Des râbles
Un flagrant ? Des lits
Une voiture ? Des mares
Un évier ? Des bouchers
Un scout ? Des brouillards
Un bond ? Des buts
Une dent ? Des chaussées
Un air ? Des confits
Un beau ? Des cors
Un mur ? Des crépis
Un vrai ? Des dalles
Un valet ? Des curies
Un drogué ? Des foncés
Une jolie ? Des gaines
Un crâne ? Des garnis
Un frigo ? Des givrés
Une moue ? Des goûters
Un brusque ? Des luges
Un ministre ? Des missionnaires
Une grosse ? Des panses
Un propos ? Des placés
Une cinglante ? Des routes
Un fâcheux ? Des agréments
Un patron ? Des spots
Un délicieux ? Des cerfs
Une bande ? Des cinés
Un sirop ? Des râbles
Un argent ? Des tournées

Et ne pas oublier ... !

Une bière ? Des haltères

~ La complainte du légume ~

Quand t'as plus un **radis**, plus de beurre à mettre dans les **épinards**, ni de **piment** dans ta vie, tu te dis que les **carottes** sont cuites, que c'est la fin des **haricots**, tu te prends le **chou** pour un rien, t'as du sang de **navet**, et la tête comme une **citrouille**, tu ne te mêles même plus de tes **oignons**, bref t'en as gros sur la **patate**; t'es tout juste bon à bouffer les **pissenlits** par la racine. Je ne vous raconte pas de **salades** ! J'ai beau avoir un **petit pois** dans le **ciboulot** et un coeur d'**artichaut**, je ne suis pas né de la dernière pluie. Alors plutôt que de faire le **poireau** comme un **cornichon**, je préfère appuyer sur le **champignon**. Quoi ? Je n'fais pas l'poids ? **Chiche** ?

BON A SAVOIR

Les **premiers chiffres** des codes barres vous indiquent d'où viennent les produits que vous consommez.



00 à 13 : USA et Canada	76 : Suisse et Liechtenstein
30 à 37 : France	471 : Taiwan
40 à 44 : Allemagne	480 à 489 : Philippines
49 : Japon	628 : Arabie Saoudite
50 : Grande-Bretagne	629 : Émirats Arabes Unis
57 : Danemark	690, 691, 692 jusqu'à 695 : Chine
64 : Finlande	740 à 745 : Amérique Centrale
977 : Périodique	729 : Israel
978 & 979 : Livres	

#Je suis le climat.

Bon à savoir sur les tubes à dentifrice

On ne nous dit pas tout

Allez vite voir la couleur du rectangle au bas du tube de dentifrice dans votre salle de bains.

Étiez-vous au courant ???

Avez-vous déjà remarqué qu'il y a une couleur distincte au bas de chaque pâte dentifrice ?

Vous connaissez la signification des couleurs ?

Vert : naturel

Bleu : Naturel + médecine

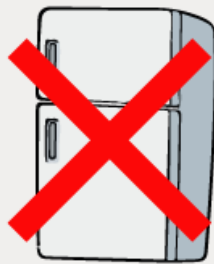
Rouge : Naturel + composition chimique

Noir : Pur produit chimique

SOYEZ AU COURANT DES PRODUITS QUE VOUS UTILISEZ TOUS LES JOURS !!!



Contrairement à une idée reçue très répandue, **les oeufs** ne se conservent pas au **réfrigérateur**.



Garder les oeufs au réfrigérateur :

- **détériorer** leur goût
- favorise le passage de **bactéries** de la coquille vers l'intérieur de l'oeuf.

De plus, les chocs thermiques répétés fragilisent la perméabilité de la coquille.

Conjugaison

il faut les trouver, celles-là !!!

Dieu ordonna à David de guetter... et David Guetta !

Dieu ordonna à Hélène de s'égarer... et Hélène Ségara !

Dieu ordonna à Thierry d'en rire... et Thierry Henry !

Dieu ordonna à Fatou de mater... et Fatou Matta !

Dieu ordonna à Bruce de lire... et Bruce Lee !

Dieu ordonna au Coca de coller... et le Coca Cola !

Dieu ordonna à Mouss de taffer ...et Mousstafa !

et il demanda à Mme Sarkozy de bronzer etCarla Bruni !!!!!!!!!!!!!

et pire.....LA SUITE !!!!!

Dieu ordonna à un Castor de ramer... et le Castorama

Dieu dit à Katy de mourir... et Katy Perry

Dieu ordonna à Mara de donner... et Maradona

Dieu ordonna au chaud de coller... et le chocolat

Dieu a dit : "ton petit lira"... et le petit Lu

Un jour, Dieu dit à Lustu de croire... et Lustucru

Dieu ordonna que le riz colle... et le Ricola

Un jour, Dieu demanda à Jack de sonner à la porte...depuis jackson...

Un jour, Dieu demanda à Hugo de bosser et depuis, Hugo boss.

Dieu sema le blé, et Marc Lavoine. !

Dieu ordonna à Rex de sonner... Et Rexona !

En 1903, Dieu interdit aux Gendarmes d'être tristes... et depuis la Gendarmerie.



DES INFORMATIONS SUR LA FRANCE

45 faits étonnants sur la France que vous ignoriez peut-être

Une anecdote. ...une exception : Le département du Var est le seul département qui porte le nom d'un cours d'eau qui ne passe pas dans le département. Le Var coule en Alpes de Haute Provence et en Alpes Maritimes...mais pas dans le Var !!!

1 Le mot «France» vient des Franks, peuple germanique dont le nom est lui-même tiré du francique «frank», qui signifie «libre».

2. La France est le pays qui a le plus grand nombre de fuseaux horaires au monde, grâce à ses territoires d'outre-mer (12 fuseaux horaires différents, contre 10 pour les États-Unis et 9 pour la Russie).



3. Les deux plus vieilles villes de France seraient Marseille et Béziers, bâties toutes deux par les Grecs au VI^e siècle avant J.-C
4. En France, les œufs sont marrons, mais dans la plupart des autres pays (comme les États-Unis ou l'Allemagne), ils sont majoritairement blancs. C'est tout simplement parce que les races de poules pondeuses utilisées sont différentes.
5. La France est le pays qui compte le plus de prix Nobel de littérature, avec 15 lauréats (suivi par les États-Unis avec 11 lauréats et le Royaume-Uni avec 10 lauréats).
6. Dans La Marseillaise, l'expression « sang impur » ne fait pas référence aux ennemis de la France, mais aux révolutionnaires, qui se définissaient comme « impurs » par opposition au sang pur des nobles. La strophe « Qu'un sang impur abreuve nos sillons » signifie donc que le peuple est prêt à verser son sang pour défendre la patrie
7. Jusqu'en 2012, on ne trouvait qu'un seul panneau « STOP » dans tout Paris. Ce panneau était situé à la sortie d'une entreprise de matériaux de construction, quai Saint-Exupéry dans le XVI^e arrondissement. Aujourd'hui, ce panneau a été retiré.
8. En France, la plupart des plaques d'égout comportent l'inscription « Pont-à-Mousson » ou « PAM ». Cette inscription fait référence à la ville où sont fabriquées ces plaques, dans la fonderie de Saint-Gobain
9. De nos jours, il règne encore plusieurs rois en France. En effet, Wallis et Futuna, territoire d'outre-mer, compte trois rois (un à Wallis et deux à Futuna). Ces monarques sont rémunérés par l'État et ils ont autorité sur leurs territoires respectifs.
10. L'armée française est la seule d'Europe à compter encore des pigeons voyageurs dans ses rangs. Entretien au mont Valérien près de Paris, ces pigeons peuvent être utilisés pour effectuer des transmissions en cas de catastrophe majeure.
11. Rapporté au nombre d'habitants, la France est de loin le pays le plus nucléarisé au monde (58 réacteurs pour 66 millions d'habitants), suivi par le Japon (54 réacteurs pour 127 millions d'habitants) et les États-Unis (104 réacteurs pour 319 millions d'habitants).
12. La France est le premier pays à avoir instauré un système de transport en commun. Dans les années 1660, les « carrosses à cinq sols » étaient un système de carrosses circulant à heure fixe sur des lignes qui reliaient différents quartiers de Paris. Le concept a été développé par Blaise* Pascal.
13. Le plus vieil arbre de France connu est situé à Roquebrune-Cap-Martin, dans les Alpes-Maritimes. Il s'agit d'un olivier d'une circonférence de 20 mètres, qui aurait environ 2000 ans.
14. La France vit encore sur le fuseau horaire de l'Occupation. Pendant la Seconde Guerre mondiale, elle fut contrainte de s'aligner sur l'heure de Berlin, et ce changement n'a jamais été annulé. Mais avant la guerre, la France était sur le même fuseau horaire que Londres.
15. En France, les commerçants n'ont aucune obligation de rendre la monnaie. Selon la loi, c'est au client de faire l'appoint.
16. En 1940, la France et le Royaume-Uni ont brièvement envisagé de fusionner en une seule nation pour faire face à l'invasion allemande. Le projet incluait une citoyenneté commune et un parlement unique.
17. La France est le pays qui compte de loin le plus grand nombre de communes en Europe. On en dénombre près de 36.000, soit 40% des communes européennes. En comparaison, l'Allemagne n'en compte que 11.000 et l'Espagne 8000.
18. La commune la plus étendue de France est Maripasoula, en Guyane, avec une superficie de plus de 18.000km² (l'équivalent de deux fois la Corse).
19. En France, les trains roulent à gauche, sauf en Alsace-Moselle car la région était allemande au moment du développement des voies ferrées.
20. Avec 11 millions de km², la France possède la deuxième surface maritime la plus importante derrière les États-Unis. Comme certaines demandes de la France n'ont pas encore été validées par la Commission des limites du plateau continental, le territoire marin pourrait encore s'étendre d'1 million de km².
21. La France possède le navire de renseignements le plus puissant au monde. Appelé le Monge, il peut repérer une pièce de 2 euros à 800km. Un jour, il a été capable de détecter une clé à molette perdue dans l'espace par un astronaute américain. Le navire a surveillé la trajectoire de l'objet, qui était susceptible d'endommager des satellites.
22. L'Ardèche est le seul département français qui n'est pas desservi de façon régulière par des trains de voyageurs SNCF.





Il n'existe que deux gares desservies ponctuellement lorsque les trains de la ligne Lyon-Avignon sont détournés par la rive droite du Rhône.

23. Au cours de l'Histoire, plusieurs départements français ont changé de nom. C'est notamment le cas de la Loire-Inférieure qui est devenue la Loire-Atlantique en 1957, des Basses-Pyrénées qui sont devenues les Pyrénées-Atlantiques en 1969, ou encore des Côtes-du-Nord qui sont devenues les Côtes-d'Armor en 1990. Ces changements ont été effectués pour supprimer les termes dépréciatifs comme « bas » ou « inférieur ».
24. À elle seule, la France détient le record mondial du nombre de carrefours giratoires (~ronds-points~). On en dénombre 30.000, soit plus de la moitié des carrefours giratoires existant dans le monde.
25. La commune française au nom le plus court est Y, dans la Somme. Ses habitants sont les Ypsiloniens.
26. La France est le pays le plus rentable pour McDonald's après les États-Unis, avec plus de 1000 restaurants répartis sur tout le territoire.
27. En France, il existe six communes qui ont un maire alors qu'elles ne comptent aucun habitant. Ces villages ont été détruits pendant la Première Guerre mondiale, mais leurs maires sont chargés de continuer d'assurer leur entretien.
28. Grâce à ses territoires d'outre-mer, c'est avec le Brésil que la France partage sa plus longue frontière.
29. En Alsace-Moselle, contrairement au reste de la France, le 26 décembre est un jour férié. C'est également le cas du Vendredi saint pour les communes ayant un temple protestant ou une église mixte.
30. L'Alsace-Moselle est aussi le seul territoire français où l'enseignement religieux est obligatoire, car il était allemand au moment de la loi sur la séparation de l'Église et de l'État en 1905.
31. Le département français le plus peuplé est le Nord.
32. Et le moins peuplé est la Lozère.
33. La plus ancienne construction connue en France est le cairn de Barnenez, dans le Finistère, un édifice mégalithique de 75 mètres de long datant du Ve millénaire avant J.-C.
34. En France, il existe une loi qui interdit d'appeler son cochon Napoléon.
35. En 2011, après un petit concert, un piano est resté quelques jours à la gare Montparnasse en attendant d'être remballé. Des passants ont commencé à jouer avec en pensant que l'instrument était en libre-service, et face à ce succès imprévu, la SNCF a décidé de placer des pianos dans ses gares.
36. Aujourd'hui, on en compte une centaine à travers toute la France
37. En France, jusqu'en 2012, il était théoriquement illégal pour une femme de porter un pantalon sans autorisation préfectorale.
38. En Alsace-Moselle, l'inscription qui figure sur les monuments aux morts n'est pas « Morts pour la France » mais « À nos morts » ou « La ville de ... à ses enfants », car pendant la Première Guerre mondiale, le territoire était encore allemand.
39. En France, la guillotine était le mode d'exécution des condamnés à mort jusqu'à l'abolition de la peine de mort en 1981.
40. Le métro le plus dense au monde est celui de Paris, avec 245 stations sur 14 lignes, pour une surface de moins de 90km².
41. Le « repas gastronomique des Français » est inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco.
42. La France est le plus grand pays de l'Union européenne en superficie.
43. Il existe des dizaines de communes françaises au nom insolite. On compte notamment Chatte en Isère, Gland dans l'Yonne, Vulvoz dans le Jura, Glaire dans les Ardennes, Moisy dans le Loir-et-Cher, Anus dans l'Yonne ou encore Poil dans la Nièvre.
44. Il existe plusieurs « versions » du drapeau français. Le drapeau avec un bleu vif et un rouge clair est très répandu, mais il existe une version avec un rouge vif et un bleu plus sombre, qui est généralement arborée par les mairies et les bâtiments publics.
45. Il existe aussi une version spécifique pour les interventions télévisées du chef de l'État, avec une partie blanche beaucoup plus étroite, pour que le visage du président ne soit pas entouré de blanc en plan serré.

Le Comité des Fêtes De Vimpeles Entrelles



19h00 Barbecue Buvette

L'Araignée au Plafond vers 21h00

22h30 Feu de St Jean

Feu d'artifice à 23h30

PREVENTE DES TICKETS REPAS LE SAMEDI DE 11H30 A 12H30 (près du "Lavoir")

IPNS

Merci de noter que le pique-nique sera proscrit au cours de cette soirée